

Le 24 novembre 2008

L'honorable Kathleen Wynne
Ministre de l'Éducation
900, rue Bay
Toronto
M7A 1L2

Objet : Rapport du facilitateur visant le sud-est de la ville d'Oakville (CEIP 14 – Quartier 3) qui inclut les écoles publiques Brantwood, Chisholm, E. J. James, Linbrook, Maple Grove et New Central.

Madame,

Le 27 août 2008, votre ministère m'a nommé au poste de facilitateur et m'a chargé de mener un examen administratif des processus d'examen des installations destinées aux élèves entrepris relativement aux écoles publiques Brantwood, Chisholm, E. J. James, Linbrook, Maple Grove et New Central.

Ma nomination est venue à la suite du dépôt en juillet 2008 d'une pétition demandant au ministère de mener un examen administratif de la décision du Halton District School Board de fermer les écoles publiques Brantwood, Linbrook, Chisholm et New Central. La pétition soumise pour ces écoles respectait les exigences des *Lignes directrices relatives à l'examen des installations destinées aux élèves* du ministère de l'Éducation, publiées le 31 octobre 2006.

Pour assumer mes responsabilités, j'ai pu compter sur le soutien de Marg Curto du Bureau régional de Toronto du ministère de l'Éducation. J'ai bien apprécié son assistance professionnelle et ses conseils. J'aimerais également remercier les conseillères et conseillers scolaires, les responsables du conseil scolaire, les parents et les membres de la collectivité qui m'ont fait don de leur temps et part de leurs points de vue et conseils.

MANDAT

Votre ministère a établi le mandat qui suit pour mon travail de facilitateur chargé de mener cet examen administratif.

PRINCIPES

- Les conseils scolaires, les parents, les collectivités et le gouvernement reconnaissent aux conseils scolaires le droit, aux termes de la loi, de fermer des écoles après avoir adopté et suivi un processus d'examen des installations destinées aux élèves.

- Le ministère de l'Éducation a publié ses nouvelles *Lignes directrices relatives à l'examen des installations destinées aux élèves* le 31 octobre 2006. Ces lignes directrices orientent le processus d'examen des installations destinées aux élèves entrepris par les conseils scolaires dans le but de déterminer l'avenir d'une école ou d'un groupe d'écoles.
- Les conseils scolaires ont la responsabilité d'établir et de suivre leur propre politique relative à l'examen des installations destinées aux élèves. Les politiques des conseils scolaires doivent être conformes aux exigences des *Lignes directrices relatives à l'examen des installations destinées aux élèves* du ministère de l'Éducation.
- Dans le cadre des *Lignes directrices relatives à l'examen des installations destinées aux élèves*, les écoles sont tenues de faire de l'évaluation des écoles l'élément central du processus décisionnel des conseils scolaires et de la collectivité. L'évaluation des écoles exige des conseils scolaires qu'ils établissent la valeur des écoles en se fondant sur des consultations communautaires.

PORTÉE DE L'EXAMEN

- Le facilitateur indépendant sera chargé de :
 - déterminer si le Halton District School Board a suivi son processus d'examen des installations destinées aux élèves au moment d'examiner ses installations;
 - passer en revue la documentation officielle et d'interroger les parties pertinentes, dont les membres du comité d'examen des installations et des programmes (CEIP), les signataires de la pétition et le personnel du conseil scolaire;
 - soumettre un rapport écrit à la ministre de l'Éducation une fois l'examen terminé.

RAPPORT À LA MINISTRE

- Le rapport prendra la forme d'une lettre à la ministre qui indiquera si le processus d'examen des installations entrepris relativement aux écoles visées a suivi la politique relative à l'examen des installations du conseil scolaire.

- La ministre est responsable de soumettre les conclusions du facilitateur au conseil scolaire et au public, et le fera en temps opportun.

PROFIL DU HALTON DISTRICT SCHOOL BOARD

Le Halton District School Board dessert une population d'environ 52 300 élèves des municipalités de Burlington, de Halton Hills, de Milton et d'Oakville. Ensemble, ces quatre municipalités forment la Municipalité régionale de Halton, qui a les mêmes frontières que le conseil scolaire. Le territoire de la municipalité régionale et du conseil scolaire s'étend sur 232 000 acres, dont un front d'eau de 25 kilomètres sur le lac Ontario.

Le conseil scolaire regroupe 78 écoles élémentaires comptant une population étudiante totale de 35 622 élèves. À Oakville, 27 écoles accueillent 12 698 élèves. Le conseil scolaire regroupe également 17 écoles secondaires, avec une population étudiante de 16 679 élèves. Six des écoles secondaires du conseil scolaire se trouvent à Oakville; leur population totale est de 6 727 élèves.

Certaines régions du conseil scolaire connaissent une baisse du nombre d'élèves inscrits, tandis que d'autres, comme Milton, sont en expansion rapide. De façon générale, le conseil est en expansion.

PROFIL DU SUD-EST D'OAKVILLE

Le sud-est d'Oakville est une partie de la ville d'Oakville située à l'extrémité sud du territoire du Halton District School Board. Toutes les écoles faisant l'objet du présent examen sont situées dans cette partie de la ville. Le sud-est d'Oakville est délimité par la Queen Elizabeth Way au Nord, le lac Ontario au Sud, le Sixteen Mile Creek à l'Ouest et le boulevard Winston Churchill à l'Est. Il inclut le centre-ville historique et une grande partie du noyau central d'Oakville. Le sud-est d'Oakville est en grande partie résidentiel, bien qu'il comprenne des zones commerciales et industrielles. Cette partie de la ville s'est développée vers l'extérieur à partir du centre-ville, fondé il y a plus de 180 ans. Le quartier Clearview est le plus récent ajout au sud-est d'Oakville. Il a été construit dans les années 1980 dans la partie nord-est du sud-est d'Oakville.

Dans le sud-est d'Oakville, le conseil scolaire compte trois secteurs de fréquentation : PE14, PE17 (écoles élémentaires) et une partie de PS03 (écoles secondaires). Le présent examen administratif se penchera sur l'examen des installations destinées aux élèves mené par le conseil scolaire au regard du secteur PE 14. Les écoles visées sont les suivantes : Brantwood, Maple Grove et Chisholm (programme de langue anglaise de la maternelle à la 5^e année), Linbrook (immersion française de la maternelle à la 5^e année), New Central (programme de langue anglaise de la 6^e à la 8^e année) et E. J. James (programme de langue anglaise et immersion française de la 6^e à la 8^e année). Le conseil

a un terrain dans le secteur PE 17 (Clearview) qu'il n'a pas encore aménagé. L'école secondaire Trafalgar d'Oakville dessert la partie sud-est d'Oakville.

En plus de sept écoles publiques, le sud-est d'Oakville compte deux écoles catholiques (maternelle-8^e année), au moins sept écoles privées, dont six écoles accueillant des élèves à l'élémentaire. Trois autres écoles privées dotées de programmes pour élèves de l'élémentaire sont situées tout juste à l'extérieur de la partie sud-est d'Oakville.

En matière de planification, le sud-est d'Oakville est qualifié de quartier mûr. On s'attend à ce que le nombre d'élèves inscrits dans ses écoles baisse jusqu'en 2011 approximativement, avant de se stabiliser. En 2005-2006, 1 672 élèves étaient inscrits dans les écoles élémentaires de la région. En 2008-2009, leur nombre devrait avoir chuté à 1 230. Étant donné la baisse du nombre d'élèves dans la région, certaines écoles fonctionnent actuellement en dessous de leur capacité.

PROFIL DES ÉCOLES

J'ai visité chacune des écoles faisant l'objet de cet examen. Pour m'assurer de bien comprendre la situation, j'ai aussi visité le terrain situé à Clearview et l'école secondaire Trafalgar d'Oakville. En général, l'ambiance qui régnait dans chacune des écoles m'a impressionné. Les enfants étaient heureux et motivés, le personnel de chaque école était enthousiaste et positif, et, dans plusieurs cas, en raison de la période de la journée, nous avons pu constater que les élèves adoraient leur terrain de jeu.

Les statistiques sur le nombre d'élèves inscrits sont tirées du rapport du CEIP pour le secteur PE14 et datent de septembre 2007.

ÉCOLE PUBLIQUE BRANTWOOD

- L'école publique Brantwood a été construite en 1921 à l'intention des élèves du centre-ville d'Oakville. Elle est située dans le district du patrimoine de la ville et s'est dotée d'un gymnase dans les années 1970. L'école publique Brantwood compte 122 élèves de la maternelle à la 5^e année, mais sa capacité est de 227 élèves. Le rez-de-chaussée et le gymnase sont accessibles, mais l'école ne satisfait pas aux exigences de la *Loi sur les personnes handicapées de l'Ontario* parce que le sous-sol et le premier étage ne sont pas accessibles. L'école ne possède pas de zone de débarquement pour autobus scolaires parce qu'elle a été construite pour les élèves du voisinage. Le terrain de jeu est petit mais attrayant.
- L'école donne clairement des signes de vieillissement et aurait besoin d'un important investissement en immobilisations non seulement pour en maintenir la structure, mais également pour la rendre accessible.

ÉCOLE PUBLIQUE MAPLEGROVE

- L'école publique Maple Grove est située plus ou moins au centre de la partie sud-est d'Oakville, à côté de l'école secondaire. Une partie de l'immeuble, soit l'école originale d'une pièce bâtie en 1872, a reçu la désignation de bien patrimonial. Des ajouts ont été faits à l'école à quatre différentes reprises entre 1935 et 1986 dont, parmi les plus importants, une bibliothèque et un gymnase. L'école publique Maple Grove compte 329 élèves de la maternelle à la 5^e année, mais sa capacité est de 302 élèves. En tout, 91 élèves font la navette en autobus du quartier Clearview à l'école Maple Grove. L'école n'a qu'un étage qui est accessible à l'exception de la classe de maternelle qui se trouve dans la partie désignée patrimoniale. Pour rejoindre cette classe, il est nécessaire de gravir des escaliers. L'école est située sur un terrain de 5,89 acres et est dotée de plusieurs aires de jeu sur gazon et surface dure. Elle possède également une classe mobile et une zone de débarquement pour autobus scolaires.
- L'école donne des signes de fatigue et on voit bien que des ajouts y ont été faits à différents moments. Il faudrait rendre la partie patrimoniale accessible. Néanmoins, le terrain et l'emplacement de l'école sont excellents.

ÉCOLE PUBLIQUE CHISHOLM

- L'école publique Chisholm est quelque peu au sud et à l'est de l'école Maple Grove, près du chemin Lakeshore. Elle a été construite en 1974 et mise à niveau à plusieurs reprises depuis. L'école publique Chisholm compte 285 élèves de la maternelle à la 5^e année, mais sa capacité est de 230 élèves. Ces chiffres indiquent donc qu'elle est « sur-utilisée ». En tout, 145 élèves font la navette en autobus du quartier Clearview à l'école Chisholm. L'école Chisholm est pleinement accessible et accueille les élèves du sud-est d'Oakville de la maternelle à la 5^e année ayant des besoins particuliers. Les exigences sur le plan des installations et des programmes des écoles destinées aux élèves ayant des besoins particuliers pourraient expliquer pourquoi la capacité de l'école est de beaucoup dépassée. L'école est située sur un terrain de 3,8 acres et est dotée d'un terrain de jeu très attrayant. Elle possède également une zone de débarquement pour autobus scolaires à l'entrée avant de la propriété.
- L'école publique Chisholm a été construite afin d'accueillir un petit nombre d'élèves du voisinage. Elle est en meilleur état que certaines des autres écoles, mais donne aussi des signes de fatigue.

ÉCOLE PUBLIQUE LINBROOK

- L'école publique Linbrook est située environ à mi-chemin entre les écoles Maple Grove et Brantwood. Quand elle a été construite en 1932, elle ne comptait qu'une pièce. Des ajouts ont été faits à l'école à trois reprises entre 1949 et 1955. En 1982, l'école s'est mise à accueillir les classes d'immersion française de la 1^{re} à la 5^e année du sud-est d'Oakville. En tout, 365 élèves sont inscrits à l'école, qui a une capacité de 236 élèves. À l'immeuble principal s'ajoutent six classes mobiles. Le programme d'immersion française est en pleine expansion dans cette collectivité. L'école est située sur un terrain de 5,3 acres et est dotée d'un terrain de jeu exceptionnel bordé d'arbres mûrs et doté de grands bancs de bois et de zones gazonnées spacieuses. À l'exception de la section la plus âgée de l'école, qui abrite le bureau, la bibliothèque, la salle du personnel/de musique et que l'on peut rejoindre par un escalier, l'école est pleinement accessible. À l'avant de l'école se trouve une voie réservée aux autobus, qui est séparée du stationnement.
- Comme c'est le cas des autres écoles du secteur PE14, l'école Linbrook a besoin de rénovations à sa structure de base. Elle n'est également pas pleinement accessible. Sa capacité indique également qu'elle a été construite en vue d'accueillir des élèves du voisinage.

ÉCOLE PUBLIQUE NEW CENTRAL

- L'école publique New Central est située immédiatement au nord du chemin Lakeshore, à l'extrémité ouest de la partie sud-est d'Oakville. Elle a été construite en 1958 et n'a jamais été agrandie ou rénovée. Elle accueille actuellement 96 élèves de la 6^e à la 8^e année, mais a une capacité de 161 élèves. L'école est située sur un terrain de 4,6 acres possédant de grands arbres. Elle est dotée d'un terrain de jeu attrayant ayant des zones gazonnées et des surfaces dures. Elle a été construite pour accueillir des élèves du voisinage. Comme l'indique le nombre d'élèves inscrits, l'école est considérablement sous-utilisée. L'édifice paraît plus vieux que plusieurs des immeubles plus âgés.

ÉCOLE PUBLIQUE E. J. JAMES

- L'école publique E. J. James bénéficie d'un emplacement central entre les écoles Linbrook et Maple Grove. Construite en 1857, elle a été agrandie trois fois entre 1961 et 1982. L'école offre les programmes de langue anglaise et d'immersion française aux élèves de la 6^e à la 8^e année. Le nombre d'élèves inscrits s'élève à 501, comparativement à une capacité de 377 élèves. L'école dispose de deux classes mobiles. En tout, 140 élèves font la navette en autobus du quartier Clearview à l'école E. J. James pour suivre son programme de langue anglaise. L'école offre des classes spécialisées dans six matières (sciences (2), musique, arts, design et technologie, informatique).

L'école est pleinement accessible et accueille les élèves du sud-est d'Oakville de la 6^e à la 8^e année ayant des besoins particuliers. L'école est située sur un terrain de 5 acres possédant un nombre élevé d'aires de jeu. Une zone de débarquement pour autobus scolaires se trouve à l'arrière. L'école est dans un état raisonnable, mais nécessite des travaux d'entretien et de mise à niveau.

SOMMAIRE DES ÉVÉNEMENTS AYANT MENÉ À LA DÉCISION DU CONSEIL

Le 21 mars 2007, le Halton District School Board a approuvé sa politique d'examen des installations et programmes. Cette politique met en application les *Lignes directrices relatives à l'examen des installations destinées aux élèves* du ministère de l'Éducation, publiées le 31 octobre 2006.

Le même jour, le conseil scolaire a également approuvé une motion en vue de former un comité d'examen des installations et des programmes (CEIP) du Quartier 3 dans la ville d'Oakville.

La politique du conseil scolaire définit ainsi la composition du CEIP :

- deux conseillères ou conseillers scolaires (dont au moins un ou une provient de la région visée);
- la surintendante ou le surintendant des écoles approprié;
- la directrice ou le directeur d'école, une enseignante ou un enseignant, un membre du reste du personnel et trois parents de chacune des écoles touchées (dans le cas des écoles accueillant des élèves de Clearview, un des représentants des parents doit habiter à Clearview);
- une conseillère ou un conseiller municipal local;
- représentation du milieu des affaires.

Le 22 mai 2007, le CEIP a organisé sa première réunion et le conseil scolaire a ajouté au CEIP trois représentants de Clearview. Le CEIP comptait beaucoup de membres étant donné que le processus visait six différentes écoles.

Les responsables du conseil scolaire ont distribué aux membres du CEIP une trousse contenant de l'information générale. Cette information n'incluait pas de direction particulière ou des suggestions en matière d'installations pouvant orienter le travail du comité. Les membres du comité ont plutôt reçu comme tâche d'élaborer eux-mêmes des suggestions aux installations actuelles.

Entre mai 2007 et le 4 mars 2008, les membres du CEIP se sont réunis 18 fois et ont convoqué quatre rencontres publiques. Les rencontres publiques ont eu lieu le 29 octobre et le 20 novembre 2007, et les 15 et 29 janvier 2008. Beaucoup de participants y ont assisté.

Les réunions du CEIP de l'automne 2007 ont porté sur l'élaboration de suggestions en matière d'installations. Le CEIP a procédé à des remue-méninges et, à un moment donné, disposait de 72 scénarios différents. Les membres du comité ont visité d'autres écoles du conseil scolaire dans le but de se faire une idée des options possibles. Avec le temps, ils se sont mis à restreindre le nombre des configurations d'école à l'étude. Les responsables du conseil scolaire ont dit aux membres du comité que le conseil scolaire comptait plusieurs types de configurations d'école et qu'il n'avait aucune préférence ou politique à cet égard. Selon eux, l'efficacité de l'enseignement dépendait de la qualité des enseignantes et enseignants et des directrices et directeurs d'école.

Le CEIP a continué de se réunir et, en janvier, s'est mis à diriger son attention sur les écoles allant de la maternelle à la 6^e année, une école d'immersion française allant de la 1^{re} à la 8^e année et une école de 7^e et 8^e année. Les scénarios qu'ils ont enfin choisis comprennent deux ou trois écoles anglaises de la maternelle à la 6^e année, une école d'immersion française de la 1^{re} à la 6^e année et une école de 7^e et 8^e année offrant les deux programmes. Les responsables du conseil scolaire ont présenté quatre scénarios au CEIP juste avant la 4^e rencontre publique qui a eu lieu le 29 janvier 2008. Trois de ces options prévoyaient le maintien de deux écoles anglaises de la maternelle à la 6^e année, tandis que la quatrième option prévoyait le maintien de trois écoles anglaises de la maternelle à la 6^e année. Toutes les options prévoyaient le maintien d'une école d'immersion française de la 1^{re} à la 6^e année et une école de 7^e et 8^e année offrant les deux programmes (école publique E. J. James). Deux des options retenues prévoyaient l'ouverture d'une école dans le quartier Clearview.

La rencontre publique a eu lieu et a permis à la collectivité de contribuer considérablement aux discussions. Le conseil scolaire a aussi recueilli le point de vue des membres du public par l'entremise de son site Web.

Le 19 février 2008, le CEIP s'est prononcé par vote secret en faveur du maintien de trois écoles de la maternelle à la 6^e année, d'une école d'immersion française de la 1^{re} à la 6^e année et d'une école de 7^e et de 8^e année.

Les recommandations prévoyaient le maintien des écoles publiques New Central, Brantwood et Maple Grove ou Chisholm. Une autre option prévoyait le maintien possible de l'école publique Linbrook pour accueillir des élèves de la maternelle à la 6^e année. Selon l'option retenue, l'école Linbrook ou l'école Maple Grove offrirait le programme d'immersion française aux élèves de la 1^{re} à la 6^e année, et l'école E. J. James offrirait le programme de langue anglaise et le programme d'immersion française aux élèves de la 7^e et de la 8^e année. Le 4 mars 2008, le CEIP a examiné son rapport pour la dernière fois et l'a soumis au conseil scolaire à des fins de publication sur son site Web.

Jusqu'à ce moment, le conseil scolaire avait dit au CEIP que la politique du ministère de l'Éducation lui permettait uniquement d'utiliser 50 % du produit de la vente des écoles du sud-est d'Oakville pour financer ses installations de rechange. Mais ce n'était pas le cas. En raison de la hausse du nombre d'élèves inscrits dans ses écoles et des fonds reçus pour offrir les places supplémentaires, le conseil scolaire avait assez de revenus pour

payer ses dettes et, par conséquent, pouvait utiliser 100 % du produit de la vente de ses écoles pour financer ses investissements en immobilisations. Le CEIP a été mis au courant de cette information après avoir déposé son rapport.

Le directeur de l'éducation a publié son rapport sur les questions liées aux installations le 25 avril 2008. Selon ce rapport, tout scénario prévoyant le maintien de trois écoles anglaises de la maternelle à la 6^e année occasionnerait un déséquilibre sur le plan des inscriptions étant donné qu'à la demande des résidents de Clearview, tous les élèves de ce quartier devaient aller à la même école. Il en résulterait donc deux écoles de grande taille et une très petite école, dont on proposerait sans doute la fermeture dans les cinq prochaines années. Par conséquent, l'option privilégiée était la suivante :

- deux écoles anglaises allant de la maternelle à la 6^e année;
- une école d'immersion française de la 1^{re} à la 6^e année;
- une école anglaise/d'immersion française de 7^e et 8^e année.

Durant la réunion du conseil du 16 avril 2008, la question a été reportée au 18 juin 2008. Les membres ont aussi décidé de convoquer une rencontre publique le 20 mai 2008 pour obtenir le point de vue de la collectivité à cet égard.

La rencontre publique a eu lieu le 20 mai 2008. Plus de 30 délégations y ont participé et le conseil scolaire a reçu de nombreux courriels exprimant une variété de points de vue. Selon les signataires de la pétition, certaines délégations ont fait référence à la nouvelle situation financière du conseil pour soutenir que l'option de bâtir une nouvelle école à Clearview était maintenant viable. À ce moment, les membres du CEIP n'avaient pas encore été mis au courant du fait que le conseil savait maintenant qu'il pouvait conserver 100 % du produit de la vente des installations redondantes.

Le 13 juin 2008, le directeur a publié son rapport révisé. Ce rapport, qui se fondait sur les nouvelles hypothèses financières, présentait une nouvelle option, qui inclurait une école allant de maternelle à la 8^e année et l'ouverture d'une nouvelle école à Clearview. Cette option prévoyait la fermeture de quatre écoles. Le conseil scolaire a pris possession du rapport lors de sa réunion du 18 juin et en a reporté l'examen à sa réunion du 2 juillet 2008. Cela signifiait que les membres du public n'avaient que deux semaines pour examiner une option en matière d'installations qui était complètement différente de toutes les options envisagées sérieusement jusqu'à présent, et y réagir.

Le 2 juillet 2008, le conseil scolaire a approuvé l'option suivante : maintien de l'école publique E. J. James (école anglaise de la maternelle à la 8^e année), maintien de l'école publique Maple Grove (école d'immersion française de la 1^{re} à la 8^e année) et construction d'une nouvelle école à Clearview (école anglaise de la maternelle à la 8^e année). Peu de discussions ont eu lieu et l'option a été approuvée à l'unanimité.

OBSERVATIONS DU CEIP

J'ai passé plus de deux heures avec environ 45 membres du CEIP, dont des parents du quartier Clearview, des signataires de la pétition et des membres du personnel du conseil scolaire.

Les personnes sondées semblaient d'avis que le conseil scolaire n'avait pas présenté de suggestions en matière d'installations, et s'attendait plutôt à ce que les membres du CEIP se chargent d'en élaborer. Le conseil scolaire aurait dit au CEIP que toutes les configurations possibles d'école existaient au sein du conseil scolaire, et que ce dernier n'avait pas de préférence quant aux types de configurations retenus.

Beaucoup de membres se sont dits préoccupés du fait que le conseil savait, depuis la fin mars, qu'il pourrait utiliser 100 % du produit de la vente de ses installations redondantes pour financer les suggestions adoptées dans le Quartier 3. Les membres du CEIP ne l'ont su qu'après avoir soumis leur rapport.

Les membres du CEIP qui résident à Clearview étaient d'avis que des discussions sur le modèle d'écoles allant de la maternelle à la 8^e année avaient eu lieu, mais les signataires de la pétition ont dit que cette option avait été soulevée uniquement durant la séance de remue-méninges, en même temps que des douzaines d'autres options. Certains membres ont dit avoir entendu que la création d'une école allant de la maternelle à la 8^e année n'était pas possible parce que cela exigerait l'ouverture d'une nouvelle école et que le conseil scolaire n'avait pas les fonds nécessaires pour ouvrir une école à Clearview.

Dans l'ensemble, la séance avec le CEIP ne s'est pas révélée particulièrement utile. Peu de membres du personnel du conseil scolaire qui siégeaient au CEIP se sentaient assez à l'aise de contribuer aux discussions étant donné qu'ils travaillaient au conseil. Nous avons donc obtenu le point de vue des parents qui s'opposaient à la décision du conseil scolaire et avaient signé la pétition ayant mené à cet examen administratif et des parents qui habitaient à Clearview et appuyaient l'idée de construire une école dans leur secteur de la ville.

LA PÉTITION

Le 28 juillet 2008, votre ministère a reçu une pétition lui demandant de mener un examen administratif du processus qu'a utilisé le Halton District School Board pour en arriver à la décision de fermer les écoles publiques Brantwood, Linbrook, Chisholm et New Central.

Les signataires de la pétition soutenaient que le conseil scolaire n'avait pas suivi sa propre politique d'examen des installations et des programmes.

J'ai passé en revue la pétition et le matériel à l'appui, et rencontré les organisateurs et les responsables de la pétition. Selon la pétition, le conseil scolaire n'a jamais présenté au CEIP de plans d'installations de rechange. La politique du conseil est très claire. Le paragraphe 2,7 de la politique prévoit que « le CEIP recevra une trousse d'information contenant des indications qui lui sont nécessaires pour remplir son mandat au plus tard au début de la première rencontre du CEIP ». La politique dresse ensuite la liste des renseignements que contiendra la trousse :

« [...] plans d'installations de rechange destinées aux élèves des écoles situées dans le secteur visé par l'examen des installations, y compris des suggestions sur les écoles pouvant accueillir les élèves déplacés, sur les modifications qui pourraient s'avérer nécessaires aux installations, sur les programmes qui pourraient être mis à la disposition des élèves et sur les exigences connexes en matière de transport. »

Les signataires de la pétition m'ont expliqué qu'on avait demandé au personnel du conseil scolaire quelles étaient les options privilégiées en matière de configuration des écoles et que ce dernier avait toujours répondu que le conseil n'avait pas de préférence à ce chapitre.

Puisque le CEIP n'avait pas de direction claire, près de 50 membres et aucune suggestion du conseil en matière de suggestions aux installations en place, le comité a multiplié les réunions et la frustration s'est mise à s'installer.

Les signataires de la pétition se sont dits préoccupés du fait que le CEIP avait basé ses travaux sur des hypothèses financières erronées. Le conseil lui avait indiqué qu'il pourrait utiliser uniquement 50 % du produit de la vente de ses installations à la suite d'une fermeture d'école pour financer ses nouvelles installations de rechange. Or, cela était faux. Le conseil avait à sa disposition 100 % du produit de la vente de ses installations. Selon les signataires de la pétition, cette erreur avait faussé tout le processus du CEIP.

Les signataires de la pétition étaient aussi d'avis que la collectivité n'avait pas eu assez de temps pour examiner convenablement le rapport révisé de l'administration publié le 18 juin 2008, qui était fondé sur le modèle d'écoles allant de la maternelle à la 8^e année, et prévoyait l'ouverture d'une école à Clearview et la fermeture de quatre autres écoles, avant la réunion du conseil du 2 juillet 2008, convoquée dans le but de prendre une décision finale à cet égard. Selon les signataires de la pétition, la politique du conseil prévoit une période d'avis de 60 jours.

Certaines personnes se préoccupaient aussi du processus adopté par le CEIP. Les signataires de la pétition ont soutenu qu'il ne s'agissait pas d'un « modèle transparent de prise de décisions ». Par exemple, l'ajout des représentants de Clearview à la première rencontre n'a fait l'objet d'aucune discussion ou consultation.

La taille du CEIP, l'absence d'un plan de travail, le rôle des conseillères et conseillers scolaires et l'inexactitude des renseignements sur la population étudiante et la situation financière sont autant de questions soulevées par les signataires de la pétition au cours de notre rencontre.

Outre les questions particulières soulevées dans la pétition, les signataires ne comprenaient pas comment le rapport révisé de l'administration du 18 juin 2008 pouvait mettre de l'avant une solution si différente de l'option privilégiée par l'administration le 15 avril 2008. Comment cela s'est-il produit? Pourquoi apporter un changement si radical? Cela n'avait pas de sens aux yeux des signataires de la pétition, dont beaucoup avaient été membres du CEIP et avaient assisté aux réunions de l'automne 2007 et de l'hiver et du printemps 2008.

LA RÉPONSE DU CONSEIL SCOLAIRE

J'ai passé en revue la réponse du conseil scolaire à la pétition et j'ai rencontré le directeur et les membres de sa haute direction. J'ai eu une rencontre distincte avec les conseillères et conseillers scolaires. Les réponses orales et écrites à la pétition couvraient beaucoup de terrain, mais je concentrerai mon attention sur les questions ayant trait aux allégations de violation de la politique du conseil scolaire.

La politique du conseil scolaire semble très claire. Le paragraphe 2,7 prévoit que « le CEIP recevra une trousse d'information contenant des indications qui lui sont nécessaires pour remplir son mandat au plus tard au début de la première rencontre du CEIP ». Cette trousse devait inclure des « plans d'installations de rechange ».

La réponse écrite du conseil scolaire à la pétition indiquait ce qui suit : « des plans d'installations de rechange n'ont pas été fournis au début du processus parce que la lettre et l'esprit de la politique voulaient que ce soit la collectivité qui produise/élabore des modèles de solutions dans le cadre du processus du CEIP ».

Le directeur et les conseillères et conseillers scolaires ont soutenu qu'il s'agissait-là d'une décision « stratégique » : ils ont laissé le CEIP élaborer ses propres scénarios parce qu'ils ne voulaient pas donner l'apparence d'un parti pris.

Le CEIP a demandé à plusieurs reprises au conseil scolaire de faire part de son point de vue à l'égard d'une variété d'options, ce que le conseil a toujours refusé de faire. Encore une fois, le conseil avait pour position de laisser à la collectivité le soin d'élaborer ses propres options.

Quant aux trois représentants de Clearview qui se sont joints au CEIP lors de sa première rencontre, le conseil scolaire a soutenu que cette représentation faisait suite à une étude de viabilité de programme déjà entreprise. Le conseil scolaire n'avait pas soumis cette représentation à l'approbation du CEIP, mais sa décision avait généré peu d'opposition.

Le conseil scolaire dit n'avoir pas été informé des vraies circonstances financières entourant la vente de ses installations avant que le CEIP ne soumette son rapport. Selon le directeur, le ministère lui a confirmé qu'il pouvait utiliser 100 % du produit de la vente de ses installations uniquement après le dépôt de ce rapport.

Lorsque j'ai rencontré le directeur pour une seconde fois, il m'a dit que le CEIP n'avait pas été mis au courant de la nouvelle réalité financière parce qu'il avait reçu comme consigne de « ne pas s'attarder au financement, mais seulement aux programmes ».

La politique du conseil scolaire précise que le conseil doit prendre sa décision finale en matière d'installations en fonction d'un rapport du CEIP, d'un rapport de l'administration et d'un rapport de suivi de l'administration, lors d'une réunion ordinaire du conseil. Avant que cette réunion du conseil ait lieu il devra s'être écoulé 60 jours depuis le dépôt du rapport de l'administration, 30 jours depuis la réunion du conseil convoquée pour recueillir les commentaires de la collectivité et 15 jours depuis le dépôt du rapport de suivi de l'administration.

Selon les signataires de la pétition, il ne s'était pas écoulé 60 jours entre l'annonce de la fermeture des écoles et la réunion du conseil.

Le conseil scolaire a soutenu qu'un avis considérable et adéquat avait été fourni sous forme de communiqué de presse, d'annonce sur son site Web, d'avis dans les médias locaux, de communication avec les représentants des conseils des écoles du CEIP et autres.

L'administration et le conseil scolaire ont soutenu que la collectivité avait eu plus d'occasions de participer aux discussions que ne l'obligeait la politique du conseil.

Quand j'ai rencontré les conseillères et conseillers scolaires, ils se sont dits confiants que la bonne décision avait été prise et que les élèves bénéficieraient d'un modèle d'écoles de la maternelle à la 8^e année dans le Quartier 3. Ils ont affirmé que le peu de discussions durant la réunion du conseil du 2 juillet 2008 et l'approbation unanime de la décision finale étaient dus au fait que les conseillères et conseillers scolaires avaient très bien fait leurs devoirs. Les conseillères et conseillers scolaires ont fait remarqué que les 16 écoles élémentaires construites ces dernières années par le conseil scolaire étaient des écoles allant de la maternelle à la 8^e année et que la décision prise pour le Quartier 3 allait dans la même direction. Cela semble indiquer que le conseil scolaire avait une préférence pour les écoles allant de la maternelle à la 8^e année, mais qu'il n'en a rien dit au CEIP.

OBSERVATIONS

L'adoption d'une politique exhaustive d'examen des installations destinées aux élèves a pour but de donner aux parents et à la collectivité une occasion considérable de se prononcer sur les choix difficiles que doit prendre un conseil scolaire relativement à l'avenir de ses écoles.

La politique d'examen des installations destinées aux élèves du Halton District School Board est conforme aux *Lignes directrices relatives à l'examen des installations destinées aux élèves* que le ministère de l'Éducation a publié le 31 octobre 2006. Ces lignes directrices établissent la composition des CEIP, les échéanciers à suivre, les informations que le conseil scolaire doit fournir et autres. La politique se veut un cadre de collaboration entre le conseil scolaire de district et la collectivité. Il incombe au conseil scolaire de prendre les décisions finales en matière d'installations, mais celui-ci ne peut se prononcer avant que les participants à cette collaboration avec la collectivité n'examinent les questions d'intérêt pour la collectivité et présente ses opinions.

Le processus adopté pour l'examen des installations du conseil scolaire était boiteux dès le début. La taille du CEIP était impossible à gérer et le nombre important de membres du conseil scolaire siégeant au comité préoccupait certains parents. Je ne crois pas que l'ajout de trois représentants du quartier Clearview violait la politique du conseil scolaire, mais il reste que le conseil s'y est pris d'une façon peu claire qui manquait de transparence. Les parents du quartier Clearview étaient déjà représentés sur le comité par les représentants des parents des écoles où allaient leurs enfants.

Sans direction ou vision claire provenant du conseil scolaire, le CEIP a eu de la difficulté à élaborer un plan capable de mobiliser la collectivité et lui permettre d'aller de l'avant. Le conseil scolaire s'est grandement trompé et a violé sa propre politique en ne présentant pas au CEIP de « plan d'installations de rechange ».

Le rôle des conseillères et conseillers siégeant au CEIP portait à confusion. On s'attendait à ce que ces personnes restent neutres, mais leur participation a plutôt été considérable. Je ne donnerai pas de précisions à cet égard, mais il est clair que la conduite des conseillères et conseillers a eu pour résultat de préoccuper certains membres de la collectivité.

La nouvelle réalité financière dévoilée après le dépôt du rapport du CEIP était très différente de celle qui avait été expliquée précédemment aux membres du CEIP. Il serait difficile de croire que cette nouvelle information n'ait pas eu d'influence considérable, sinon décisive, sur la décision finale du conseil scolaire. Elle a semblé avoir tout changé. De plus, une erreur s'est glissée dans le rapport révisé de l'administration relativement au nombre d'élèves transportés par autobus à l'école publique E. J. James. Le rapport indiquait à l'origine qu'il s'agissait de 30 élèves, mais a été corrigé le 22 juillet 2008. Il indique maintenant que leur nombre s'élève à 300.

Le processus décisionnel qu'a suivi le conseil scolaire du mois d'avril au 2 juillet 2008 n'était pas transparent et a semé la confusion au sein de la collectivité. Je crois que toutes les parties concernées, du conseil scolaire à la collectivité en passant par l'administration, s'entendraient à dire que l'écart entre la première option privilégiée et la décision finale a surpris tout le monde.

Le CEIP a passé des heures et des heures, réunion après réunion, à examiner la situation et, en bout de ligne, son travail ne semble pas avoir pesé dans la balance. Le directeur m'a dit que le processus du CEIP ne constituait que l'une des avenues de consultation s'offrant au conseil scolaire. Or, selon le cadre stratégique qui sous-tend l'examen des installations, le processus du CEIP devait occuper une place bien plus importante.

La réunion finale du conseil du 2 juillet 2008 n'a pas convaincu les membres du public que le processus décisionnel avait été transparent. Peu de discussions ont eu lieu, et un plan d'installations de rechange qui quelques semaines auparavant n'existait même pas a reçu l'approbation unanime du conseil.

Les signataires de la pétition ont soutenu que le conseil scolaire n'avait pas respecté les délais prévus dans sa politique parce qu'il n'y a pas eu de délai de 60 jours entre la date de publication de l'option privilégiée par le directeur, qui prévoyait la fermeture de davantage d'écoles, et la réunion suivante. Bien que l'option présentée le 13 juin 2008 était très différente que la précédente, et visait la fermeture d'un nombre plus grand d'écoles, je ne crois pas que cette différence justifie un délai de 60 jours. Les délais fixés dans la politique du conseil sont assez clairs en ce qui a trait à chacune des étapes du processus d'examen.

La collectivité a compris qu'on devait fermer des écoles. Elle savait que le statu quo n'était pas une option. Si le conseil scolaire avait suivi sa propre politique et présenté un plan d'installations de rechange, le CEIP aurait peut-être pu lui fournir les conseils requis pour en arriver à une solution plus acceptable.

SUGGESTIONS

L'examen des installations entrepris par le Halton District School Board dans le sud-est d'Oakville était un projet d'envergure. Il y avait longtemps que le conseil scolaire tentait de régler la question des installations de cette partie de la ville.

Tout le monde semble comprendre que certaines écoles doivent fermer et que d'autres doivent être mises à niveau et rénovées. Clearview dispose d'un endroit où construire une école, mais pas d'école. Je crois que les gens s'entendent pour dire qu'il faut rectifier cette situation. Tous les parents participant au processus aimeraient voir le moins possible d'enfants devoir se rendre à l'école en autobus.

Il est raisonnable de dire que la situation doit être résolue par le Halton District School Board.

La façon dont on choisit de résoudre ce genre de situation peut créer des rapprochements ou des divisions au sein de la collectivité. Le processus du CEIP suivi par le conseil scolaire a créé des divisions parce qu'il manquait de transparence dès le début et n'établissait pas clairement les objectifs du conseil.

Il serait dans le meilleur intérêt des élèves que l'on trouve une solution aux divisions et conflits auxquels ce processus a menés.

J'encourage le conseil scolaire, les signataires de la pétition et les représentants de Clearview à prendre le recul nécessaire pour songer aux mesures qui pourraient être prises pour en arriver à un consensus qui satisferait à la fois Clearview et le sud-est d'Oakville. Ce consensus doit avant tout servir les intérêts des élèves.

Le plan d'installations de rechange doit réduire le nombre de places de trop dans les écoles du sud-est d'Oakville. Cela signifie qu'il faudra fermer certaines écoles et en rénover et moderniser d'autres. Les élèves du quartier Clearview doivent bénéficier d'installations dans leur propre quartier.

Peut-être pourrait-on mettre en œuvre un processus d'une durée de deux mois pour explorer les options possibles en se fondant sur l'objectif du conseil scolaire, soit combler les besoins des élèves du sud-est d'Oakville et de Clearview en matière d'installations. Une autre solution serait de reprendre le processus du CEIP, cette fois-ci avec un échéancier plus court et un mandat mieux ciblé.

Quelles que soient les démarches entreprises pour trouver un terrain d'entente, toutes les parties concernées doivent garder l'esprit ouvert à propos des solutions possibles. Le conseil scolaire devra comprendre que la position qu'il a approuvée sera appelée à changer, mais que les objectifs visés resteront les mêmes.

Le fait d'être en conflit signifie que d'importantes ressources humaines et financières qui devraient normalement être dirigées vers les élèves sont détournées. Il est dans l'intérêt du conseil scolaire, des collectivités et des élèves, surtout, de trouver une solution à la situation.

À plus long terme, je suggérerais aussi au conseil scolaire de passer en revue sa politique d'examen des installations. La taille du CEIP doit être revue et le rôle des conseillères et conseillers scolaires clarifié.

CONCLUSIONS

J'aimerais remercier les conseillères et conseillers scolaires, les responsables du conseil scolaire, les membres du CEIP et les signataires de la pétition de m'avoir fait don de leur temps et part de leurs conseils. J'ai apprécié tout le travail qu'ils ont fait pour préparer le matériel nécessaire à mon examen de la situation.

Une éducation publique de qualité dans des écoles modernes est importante pour la collectivité et essentielle pour la prospérité de notre province. Elle permet aux élèves de s'épanouir et d'acquérir les compétences requises pour réussir dans la vie. Il n'est pas surprenant qu'un conseil scolaire se heurte à des réactions émotionnelles vives de la part de parents lorsqu'il songe à fermer certaines écoles. Les collectivités ont leurs écoles à

cœur et c'est pourquoi les conseils scolaires doivent adopter des politiques claires sur la façon de faire participer les membres du public aux décisions prises par les conseillères et conseillers scolaires élus. Il est toujours mieux pour les conseillères et conseillers scolaires locaux de prendre ce genre de décisions puisqu'ils connaissent les réalités locales et les besoins des élèves de la région, et sont redevables à la collectivité. Cependant, le conseil scolaire doit comprendre que l'éducation publique fait l'objet d'un partenariat avec les parents et la collectivité, et que ce partenariat doit être nourri et respecté.

Le processus suivi par le Halton District School Board laissait à désirer. Comme je l'ai déjà dit, le processus du CEIP manquait de direction parce que le conseil scolaire avait décidé de ne pas fournir au comité de « plans d'installations de rechange » même si sa propre politique l'exigeait.

Je ne peux m'empêcher de croire que le processus du CEIP aurait mieux fonctionné si le conseil scolaire avait respecté sa politique. Un conseil scolaire ne peut pas décider de violer sa propre politique pour des motifs « stratégiques ».

L'examen et les consultations que j'ai effectués m'ont permis de conclure que le Halton District School Board n'a pas respecté sa politique relative à l'examen des installations. Je suggère au conseil scolaire et à la collectivité de passer en revue mes suggestions et de collaborer ensemble en vue de résoudre la situation.

[original signé par]

Dave Cooke
Facilitateur